

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon à compter du 1er avril 2022**

Monsieur DESEILLE expose :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées, ...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon

**Détail des tarifs de la programmation**

À travers la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, la Ville de Dijon s'apprête à inaugurer un équipement innovant, qui proposera une découverte touristique, culturelle et commerciale au fort potentiel de rayonnement pour son territoire

Au sein de cet ensemble multi-facettes, la Ville de Dijon assure la gestion en régie des espaces du Pôle culturel de la Cité qui réunit, sur plus de 2 000 m<sup>2</sup>, deux entités complémentaires :

- des expositions permanentes et temporaires consacrées au repas gastronomique des Français et aux Climats du vignoble de Bourgogne, respectivement inscrits sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- le 1204, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine aménagé dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

Une programmation ateliers, évènements... en lien avec les autres acteurs de la Cité et en cohérence avec les expositions présentées sera organisée par le Pôle Culturel tout au long de l'année et viendra s'ajouter aux offres de visites des espaces d'expositions. Une partie de ces propositions seront accessibles gratuitement (en particulier pour les familles). D'autres seront payantes. Les billets pour accéder à ces offres seront vendus en ligne, sur le site de la Cité, à compter de début avril 2022. Ils pourront aussi être achetés à la Cité dès le 6 mai.

### **Modalités de gestion des paiements**

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues de ces ventes, en ligne ou sur site, la Ville se dote d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE .

Par ce biais, les visiteurs pourront acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés ( offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Dans ce dernier cas, l'outil de billetterie permettra de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettront un suivi fin de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs.

La tarification est reprise dans l'annexe 1. ( tableau détaillé)

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les tarifs à compter du 1er avril 2022 pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées ;

2 - autoriser Monsieur le Maire de Dijon à créer une régie communale permettant, outre le fonctionnement du pôle culturel, l'encaissement de produits pour le compte de tiers détaillés en annexe de la présente délibération ;

3 – autoriser Monsieur le Maire de Dijon à signer les conventions qui définiront les modalités d'encaissement de ces recettes et leur reversement aux tiers concernés.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 57**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**